

RESUME SUCCINCT CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2018

Le vingt-neuf mars deux mille dix-huit, à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni à l'espace Eugène COULAN à Lancieux, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Alain LAUNAY.

PRESENTS : Madame Elisabeth BAUVE-LEROY, Monsieur Camille BONDU, Mesdames Delphine BRIAND, Claudia CARFANTAN, Messieurs Eugène CARO, Pierre CONTIN, Mesdames Marie-Paule DAHIREL, Alix de la BRETESCHE, Messieurs Vincent DENBY WILKES, Bruno DESLANDES, Bernard DUBOIS, Madame Frédérique DYEVE BERGERAULT, Messieurs Bruno FONTAINE, Roger GUENGANT, Philippe GUESDON, Alain LAUNAY, Fabrice LE TOQUIN, Daniel LEROY, Jean-Claude MAHE, Jean-François MERDRIGNAC, François MOREAU, Jean-Luc OHIER, Madame Jacqueline PLANQUE, Monsieur Christian POUTRIQUET, Madame Isabelle REBOUR, Monsieur Denis SALMON, Mesdames Suzanne SEVIN, Corinne THEBAULT, Messieurs Jean-Louis VERGNE, Guillaume VILLENEUVE, Bruno VOYER

AVAIENT DONNE PROCURATION : Monsieur Jean-Pierre BACHELIER à Monsieur Alain LAUNAY, Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC à Monsieur Vincent DENBY WILKES, Madame Valérie DELCOURT à Madame Marie-Paule DAHIREL, Madame Laurence HOUZE-ROZE à Monsieur François MOREAU, Madame Jacqueline LECUYER à Monsieur Pierre CONTIN, Monsieur Yannick LOISANCE à Madame Isabelle REBOUR, Monsieur Michel PENHOUE à Madame Frédérique DYEVE BERGERAULT, Madame Patricia PERRIER à Monsieur Jean-Claude MAHE

* * *

Légalement convoqué le vingt-trois mars deux mille dix-huit, le conseil communautaire a :

- **Adopté**, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil communautaire du 22 février 2018.
- **Voté à l'unanimité** les taux 2018, identiques à ceux de 2017 :

TH: 11,18 %
TFNB : 2,38 %
CFE : 24.60 %

Voté à l'unanimité les taux 2018 de la TEOM

| COMMUNES | TAUX 2016 | TAUX 2017 | TAUX 2018 |
|-------------------|-----------|-----------|-----------|
| DINARD | 7.95 | 7.95 | 7.95 |
| LA RICHARDAIS | 9.50 | 9.50 | 7.95 |
| LE MINIHIC | 7.28 | 7.28 | 7.28 |
| LANCIEUX | 6.20 | 6.20 | 6.20 |
| PLEURUIT | 7.17 | 7.95 | 7.95 |
| BEAUSSAIS SUR MER | 9.11 | 9.11 | 7.95 |

| | | | |
|-------------------|------|------|------|
| ST-BRIAC | 6.49 | 6.49 | 6.49 |
| ST-LUNAIRE | 6.01 | 6.01 | 6.01 |
| TRMEREUC | 9.11 | 9.11 | 7.95 |

Voté, à l'unanimité, les montants 2018 de la redevance spéciale pour les campings / aire de campings cars identiques à ceux de 2017

- Redevance à l'emplacement par mois d'ouverture au public
 - 2 € / emplacement / mois sur la période avril à septembre inclus
 - 1 € / emplacement / mois sur la période d'octobre à mars inclus

- **Adopté**, à la majorité, 37 voix pour, 2 abstentions, le budget primitif 2018 comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 17 291 756.95 €
 Recettes : 17 291 756.95 €

Investissement :

Dépenses : 8 323 613 €
 Recettes : 8 832 080 €

Approuvé, à l'unanimité, le budget annexe 2018 concernant le parc d'activités de Coutelouche à Beaussais sur Mer, qui se présente comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 553 983,42 €
 Recettes : 553 983,42 €

Investissement :

Dépenses : 528 494,96 €
 Recettes : 528 494,96

Approuvé, à l'unanimité, le budget annexe 2018 concernant le parc d'activités de l'Orme à Pleurtuit, qui se présente comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 809 210,41 €
 Recettes : 809 210,41 €

Investissement :

Dépenses : 806 350,41 €
 Recettes : 806 350,41€

- **Adopté**, à l'unanimité, le budget annexe Locations 2018, qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 54 658 €
 Recettes : 54 658 €

Investissement :

Dépenses : 475 404 €
 Recettes : 475 404 €

- **Adopté**, à la majorité, 37 voix pour, 2 abstentions, le budget annexe 2018 Traitement et collecte des déchets, qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 4 277 350 €

Recettes : 4 277 350 €

Investissement :

Dépenses : 2 517 817 €

Recettes : 2 517 817 €

- **Adopté**, à l'unanimité, le budget annexe 2018 du SPANC (Service public d'assainissement non collectif), qui s'équilibre comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 226 933 €

Recettes : 226 933 €

Investissement :

Dépenses : 893 001 €

Recettes : 893 001 €

- **Approuvé**, à l'unanimité, le budget annexe 2018 concernant le parc d'activités des Landes à Trémereuc, qui se présente comme suit :

Fonctionnement :

Dépenses : 160 854,89 €

Recettes : 160 854,89 €

Investissement :

Dépenses : 160 000.00 €

Recettes : 160 000.00 €

- **Approuvé**, à la majorité, 29 voix pour, 1 voix contre, 9 abstentions, l'attribution d'une subvention de 92 000 € à l'OTI au titre de l'année 2017 pour apurer le déficit constaté,

Approuvé, à la majorité, 27 voix pour, 1 voix contre, 11 abstentions, l'attribution d'une subvention de 608 000 € à l'OTI au titre de 2018, dont les 250 000 € votés en décembre 2017

- **Approuvé**, à l'unanimité, le projet de convention avec l'Association « la Courte Echelle »,

- **Approuvé** à l'unanimité l'attribution du fonds de concours de 306 000 € sollicité par la commune de Saint-Briac pour le financement de l'aménagement « liaison douce » intégré dans le programme d'aménagement du Balcon d'Emeraude

- **Décidé**, à l'unanimité,

- de créer à compter du 1^{er} juin 2018 un poste de gestionnaire taxe de séjour sur un grade d'adjoint administratif avec un Durée Hebdomadaire de Service de 35h.

- de créer à compter du 1^{er} juin 2018 trois postes de chargé de projet SIG sur un grade appartenant à la catégorie B (filière administrative ou technique) avec une Durée Hebdomadaire de Service de 35h.
 - de supprimer à compter du 1^{er} avril 2018 le poste de responsable Ressources-Humaines au grade de rédacteur principal 2^{ième} classe avec une Durée Hebdomadaire de Service de 35h.
- **Autorisé**, à l'unanimité, le Président à signer la convention proposée pour le SIG unifié
- **Pris acte**, du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'assainissement non collectif du SPANC, pour l'exercice 2017.
- **Autorisé** à l'unanimité le Président à signer les deux modifications du marché public de travaux relatif à la réhabilitation de l'office de tourisme communautaire : avenant n° 1 du lot 1 gros œuvre et avenant n° 1 lot 2 menuiseries et avenant n° 2
- **Adopté**, à l'unanimité, la déclaration de projet pour l'extension du parc d'activités de Coutelouche telle que présentée avant l'enquête publique
- **Accepté**, à l'unanimité, le reversement à la CCCE de la somme de 3 487, 22 € restant sur le compte bancaire du COSAS
- **Approuvé**, à l'unanimité, la convention entre la région Bretagne et la CCCE pour la mise en œuvre du dispositif PASS Commerce Artisanat
- Et **autorisé** le Président à signer cette convention et tout document relatif à ce dossier.
- **Décidé**, à l'unanimité, **d'attribuer** le lot n° 23 d'une surface de 523 m² à l'Entreprise SPMD ou à toute autre personne morale ou physique qui se substituerait
Décidé, à l'unanimité, **d'attribuer** le lot n° 24 d'une surface de 642 m² à l'Entreprise Franck LOUIS ou à toute autre personne morale ou physique qui se substituerait
Décidé, à l'unanimité, **d'attribuer** le lot n° 25 d'une surface de 2 240 m² à l'Entreprise Distri-concept ou à toute autre personne morale ou physique qui se substituerait
- **Décidé**, à l'unanimité, **d'attribuer** le lot n° 2 à l'Entreprise Kopper Glass ou à toute autre personne morale ou physique qui se substituerait, le prix étant de 25 € HT / m²
- **Décidé**, à l'unanimité, **de renouveler** l'adhésion au réseau SPEF
- **Approuvé**, à l'unanimité, la subvention de 1 000 Euros à l'opération « Boostez l'Emploi »
- **Approuvé**, à l'unanimité,
- la convention de réalisation dans le cadre du Projet Urbain Partenarial « PUP Hermitage » proposée et **autorisé** le Président à la signer
 - le programme des travaux proposés
 - les modalités de participation de l'OGEC à l'opération, qui inclut un échange de foncier sans soulte
 - le Président à signer tout document relatif à cette affaire

- **Voté**, à l'unanimité, une indemnisation de 9 400 € en faveur du GAEC de la Basse Touche (Pleurduit) au titre de compensation pour l'occupation de leur terrain par les gens du voyage
- **Approuvé**, à l'unanimité, le Règlement de fonctionnement de la commission d'attribution des places en structure petite enfance et son application lors de la prochaine commission d'admission (avril 2018)
- **Confirmé**, à l'unanimité,
 - o la demande des communes de pouvoir continuer à bénéficier de l'intervention de SOS MEDECIN St Malo, avec le maintien de toutes les prestations actuelles, y compris la continuité des soins (24h/24)
 - o la demande à l'Agence Régionale de Santé de prendre en considération la présente motion et de ne pas aggraver la situation sur le territoire,
 - o la proposition que SOS MEDECIN puisse aussi intervenir sur les communes costarmoricaines de notre intercommunalité à savoir Beaussais sur Mer, Lancieux et Trémereuc.